

CGU : Wynlo

1 Champ d'application

Le présent article s'applique à l'ensemble des jeux, animations, opérations promotionnelles, programmes de fidélité et événements, qu'ils soient numériques ou physiques, proposés, organisés ou simplement relayés via la plateforme **Wynlo**, éditée par la société **SHOOP CITY**.

2 Absence de responsabilité de SHOOP CITY concernant les lots

Sauf mention expresse contraire, **SHOOP CITY n'est ni le fournisseur, ni le fabricant, ni le distributeur des lots** attribués dans le cadre des jeux et animations proposés via la plateforme.

À ce titre, **SHOOP CITY décline expressément toute responsabilité**, quelle qu'en soit la nature, relative :

- aux lots mis en jeu,
- à leur attribution,
- à leur livraison,
- à leur conformité,
- à leur qualité,
- à leur utilisation,
- ou à l'impossibilité de les utiliser.

Cette exclusion de responsabilité s'applique **y compris lorsque SHOOP CITY intervient en qualité d'organisateur du jeu ou d'intermédiaire technique**.

Toute réclamation relative aux lots devra être adressée directement au Partenaire ou au tiers fournisseur concerné.

3 Lots exceptionnellement fournis par SHOOP CITY

Lorsque, à titre exceptionnel, **SHOOP CITY fournit directement un lot**, sa responsabilité est strictement limitée aux obligations légales impératives applicables.

En tout état de cause :

- les lots sont fournis « en l'état »,
 - ils ne sont ni échangeables ni remboursables, sauf obligation légale contraire,
 - **SHOOP CITY ne saurait être tenue responsable des conséquences, dommages ou préjudices résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les lots**, y compris en cas de défaut, d'incompatibilité ou de dysfonctionnement.
-

4 Lots dématérialisés

Les lots peuvent être délivrés sous forme dématérialisée (abonnements numériques, crédits, bons, coffrets cadeaux, etc.).

Ces lots sont fournis sans garantie particulière autre que celles prévues par la législation en vigueur.

SHOOP CITY décline toute responsabilité en cas :

- de problème technique,
 - d'incompatibilité,
 - de dysfonctionnement,
 - de suspension de service,
 - ou d'impossibilité d'accès ou d'utilisation, pour quelque cause que ce soit.
-

5 Absence totale de responsabilité en cas de préjudice subi par les joueurs

Les utilisateurs reconnaissent expressément que leur participation aux jeux, animations et événements proposés via la plateforme **SHOOP CITY Go** s'effectue **sous leur seule et entière responsabilité**.

SHOOP CITY ne pourra en aucun cas être tenue responsable des préjudices subis par les joueurs, quels qu'ils soient, notamment :

- préjudices corporels,
- préjudices matériels,
- préjudices immatériels,
- préjudices moraux,
- pertes financières,
- pertes de chance,
- pertes de données.

Cette exclusion de responsabilité s'applique **quelle que soit la cause du préjudice**, y compris en cas :

- d'accident,
- de mauvaise utilisation d'un lot,
- de participation à une animation ou un événement,
- de comportement d'un autre joueur ou d'un tiers.

6 Acceptation expresse des risques par les joueurs

Les joueurs déclarent avoir pris connaissance de la nature des jeux, animations et événements proposés et **assumer l'intégralité des risques liés à leur participation**, sans pouvoir rechercher la responsabilité de **SHOOP CITY**, à quelque titre que ce soit.

7 Animations et événements physiques

Dans le cadre des animations ou événements physiques organisés ou relayés via la plateforme **SHOOP CITY Go**, les joueurs reconnaissent expressément participer **à leurs risques et périls**.

SHOOP CITY décline toute responsabilité en cas d'incident, d'accident, de blessure ou de dommage subi par les joueurs, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle dûment prouvée.

8 Limitation générale de responsabilité

En tout état de cause, **la responsabilité de SHOOP CITY ne pourra être engagée que dans les limites strictes prévues par la loi**, et uniquement en cas de faute grave ou intentionnelle.

Elle est, en tout état de cause, limitée aux **dommages directs, personnels et certains**, à l'exclusion de tout dommage indirect ou consécutif.

9 Causes exonératoires

SHOOP CITY ne saurait être tenue responsable de tout manquement résultant :

- d'un cas de force majeure,
- d'un événement indépendant de sa volonté,
- d'un dysfonctionnement technique,
- d'un fait imputable à un tiers ou au joueur lui-même.